



2 nom de famille garder que 1

Par **Lisa.elnb**, le **21/10/2020 à 16:04**

Bonjour
J'ai actuellement 2 nom de famille
Le premier celui de l'ancien conjoint de ma mère
J'ai pris son nom automatiquement car j'ai été légitimé par le mariage et le deuxième le nom de famille de ma mère et celui que je veux garder
Je voudrais m'informer sur les procédures et les étapes à effectuer afin de n'en garder que un
Merci

Par **amajuris**, le **21/10/2020 à 19:04**

bonjour,
vous avez un nom de famille qui est composé de deux noms, celui de l'ancien conjoint de votre mère (votre père ?) et celui de votre mère.
cela n'a rien d'automatique, c'est le choix des parents qui peuvent donner à leurs enfants, le nom du père ou le nom de la mère ou le nom du père et de la mère ou le nom de la mère et du père.
vous devez donc procéder à un changement de nom de famille si vous avez un motif légitime.
voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>
salutations